

Compte-rendu #71 - Séances des 6 et 7 juillet 2026

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Lettre ouverte de 4.700 universitaires belges : mettre fin aux collaborations institutionnelles avec des institutions israéliennes »](#)

Près de 4.700 universitaires belges ont interpellé leurs autorités académiques dans une nouvelle lettre ouverte interrogeant les conditions de la coopération scientifique internationale dans le contexte de la situation à Gaza et des collaborations avec les institutions israéliennes. Il y est demandé aux universités de renforcer leur soutien à la communauté universitaire palestinienne et de rompre les collaborations pouvant contribuer, directement ou indirectement, à des violations graves du droit international liées au génocide en cours.

Nonobstant l'importance de l'autonomie universitaire, **le gouvernement de la FWB pourrait-il envisager de « sortir de sa posture d'observateur » ?** Où se situe sa « ligne rouge éthique » ? De plus, quelles mesures sont-elles envisagées pour soutenir et accueillir les chercheurs, chercheuses, étudiantes et étudiants palestiniens victimes de la destruction des universités à Gaza ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Je comprends évidemment l'émotion exprimée dans la carte blanche, au moment où la situation demeure dramatique à Gaza et où la violence et les occupations de territoires s'aggravent, notamment en Cisjordanie. Je réaffirme une nouvelle fois notre attachement au respect du droit international, du droit international humanitaire et des droits humains.

Je rappelle un principe constant, déjà mentionné à plusieurs reprises en commission, sur le boycott académique : la liberté académique est une valeur fondamentale de l'enseignement supérieur européen. Il n'est ni souhaitable ni soutenable qu'une autorité politique impose un boycott généralisé des collaborations académiques avec un État. De telles mesures générales fragiliseraient à la fois la liberté académique et la sécurité juridique des établissements et isoleraient par ailleurs des universitaires se distanciant courageusement des politiques illicites que mène leur gouvernement.



Sur le fond, en revanche, les pratiques des établissements ont évolué. **Pour rappel, les universités ont renforcé leurs dispositifs d'évaluation éthique et appliquent un principe de précaution plus strict.** Concrètement, des collaborations institutionnelles peuvent être refusées ou suspendues lorsqu'il existe des indices sérieux de violation du droit international ou des droits humains.

La carte blanche formule également des demandes au niveau européen, notamment la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, ainsi qu'un renforcement du conditionnement des financements européens au respect de l'État de droit, en particulier dans le cadre des négociations du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034. Ces interpellations rejoignent les **positions défendues par la Belgique dans les enceintes européennes, où elle plaide en faveur d'une plus grande cohérence entre le respect du droit international et l'octroi de financements.**

Enfin, je rappelle que l'engagement ne se limite pas à la question des partenariats. Des initiatives de solidarité existent, notamment par des dispositifs d'accueil pour les chercheurs en danger, auxquels nos universités participent. Les effets de ces dispositifs restent certes modestes, mais leur existence est un signal important dans le contexte international actuel. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e00a5>

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question de la députée Dorothee De Rodder (PS) :

« Télescope Einstein : engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

La Wallonie, les régions du Limbourg flamand et néerlandais, ainsi que l'Eifel allemand sont, ensemble, candidat pour accueillir l'implantation du **Télescope Einstein**, projet européen ambitieux aux **retombées scientifiques et économiques importantes.**

Quels sont les engagements, financiers et scientifiques, pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dans ce dossier ? Si des financements spécifiques devaient y être alloués, le ministre peut-il confirmer que cela ne se fera pas au détriment d'autres politiques scientifiques ? **Les retombées économiques pour la Région wallonne et pour la recherche scientifique ont-elles été évaluées ?** Quel est l'agenda actuellement prévu ?

Réponse de M. Boris Dillière, ministre de la Recherche :

« Les participations de chercheurs à certains organes européens, liés notamment au projet du télescope Einstein, ne font pas l'objet d'un financement spécifique. Les chercheurs concernés sont mis à disposition par leurs institutions d'origine, en l'occurrence les universités, dans le cadre de leurs missions académiques et de service à la communauté scientifique.



Cette mise à disposition s'inscrit dans le fonctionnement habituel des réseaux scientifiques internationaux, où l'engagement dans des instances de gouvernance, d'expertise ou de coordination constitue un prolongement des activités de recherche. Elle ne donne donc pas lieu, en tant que telle, à une ligne budgétaire spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les activités scientifiques liées au projet s'appuient, quant à elles, sur des financements de recherche classiques, principalement octroyés par le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) ou des fonds spéciaux de recherche. Ces financements soutiennent des projets portés par les équipes de recherche impliquées à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université de Liège (ULiège) et l'Université de Mons (UMONS) et qui concernent notamment l'instrumentalisation, la modélisation, les études géologiques ou le développement d'outils logiciels.

Par ailleurs, ces projets ne relèvent pas d'un appel consacré au télescope Einstein ; aucun budget réservé n'est prévu à cet effet. Ce choix ne traduit pas un désengagement vis-à-vis du projet, mais une volonté de maintenir un cadre d'intervention fondé sur l'excellence et sur la valeur scientifique réelle des travaux soutenus. Dans un contexte de forte concurrence internationale, il s'agit de garantir que les financements mobilisés contribuent effectivement au positionnement des équipes au meilleur niveau et génèrent des retombées qualitatives tangibles. [...]

Le calendrier prévoit ensuite l'ouverture de l'appel à candidatures en décembre 2026 pour une clôture en juin 2027. La décision finale quant au choix du site d'implantation est attendue au troisième ou au quatrième trimestre 2027. Dans ce contexte, les travaux en cours visent essentiellement à finaliser le contenu de la candidature, à consolider les aspects techniques et à renforcer sa crédibilité internationale, dans un environnement extrêmement concurrentiel marqué par plusieurs candidatures distinctes. Les travaux menés dans les universités francophones permettent de consolider les aspects techniques. »

2. Question du député Martin Casier (PS) :

« Open science: état des lieux et évolution »

Suite à une demande formulée par le précédent ministre de la Recherche, **l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) a récemment remis une série de propositions concernant la politique de la FWB en matière d'open access.** L'ARES recommande notamment une approche plus globale des frais de publication en *open access*, la limitation du montant des frais de publication par article, l'interdiction des revues hybrides, ou encore l'adoption d'une disposition légale visant les publications provenant de recherches réalisées en tout ou en partie sur fonds publics.

Quelles suites le ministre entend-il donner à ces propositions ? Une évolution du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques est-elle envisagée ? Dans quelle mesure la Belgique participera-t-elle au développement de l'European Open Science Cloud (EOSC) ?

Réponse de M. Boris Dillies, ministre de la Recherche :

« Les propositions formulées par l'ARES ont été formalisées dans l'avis adopté par son conseil d'administration, le 19 mai 2026, alors que la demande de mon prédécesseur date du 31 mars [2025]. Je n'ai reçu cet avis, en copie avancée, que le 27 mai. Si plus d'un an a été nécessaire à



l'ARES pour formuler des recommandations opérationnelles, j'estime que mes équipes disposent dès lors du temps requis pour s'en saisir pleinement.

La question des revues hybrides est cependant bien identifiée. Elle s'inscrit dans la dynamique européenne du programme "Horizon Europe" excluant déjà ces frais des coûts éligibles. L'objectif est de renforcer leurs suivis, notamment par les travaux de la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs et de soutenir les initiatives de transparence comme "Open APC". **Une adaptation du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (Open Access) est à l'étude afin d'encadrer strictement ces pratiques et de favoriser des modèles d'Open Access pleinement conformes aux principes de la science ouverte.**

Le plafonnement des frais de publication proposé par l'ARES fait également l'objet d'un examen attentif. Les montants envisagés, de 2.500 euros par article et de 5.000 euros par ouvrage, s'inscrivent dans une logique d'harmonisation avec les pratiques existantes, notamment avec celles du Fonds de la recherche scientifique (FNRS). L'objectif est de les intégrer dans le cadre des financements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'encourager leur adoption par les établissements.

Leur efficacité reposera toutefois sur une mise en œuvre coordonnée, ce qui justifie les discussions entre les entités, notamment par la commission permanente dédiée à l'*open science*. La question des droits d'auteur ouvre également des perspectives, en particulier la possibilité pour les chercheurs de conserver un droit de disposition sur leur manuscrit après publication.

Une réflexion convergente existe au niveau belge, notamment du côté flamand. Toutefois, une telle évolution relève du Code de droit économique et nécessite donc une concertation avec les autorités fédérales. Les discussions sur le droit secondaire de publication se poursuivent aux niveaux belge et européen. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à ces travaux, afin de promouvoir une approche coordonnée et d'éviter des distorsions entre systèmes nationaux.

L'évolution vers une science plus ouverte implique aussi la prise en compte des données de recherche. Les travaux en cours visent à intégrer progressivement des principes communs, notamment en matière de gestion et de partage des données, en collaboration étroite avec les établissements et le FNRS.

Enfin, la participation au projet EOSC fait encore l'objet de discussions au niveau européen, avec une perspective de structuration à partir de 2028. Au niveau belge, une concertation est en cours afin de clarifier les contributions et les attentes des opérateurs. Aucun engagement budgétaire consolidé n'a donc été arrêté à ce stade. La Fédération Wallonie-Bruxelles restera attentive aux conditions de participation, en veillant à garantir un réel apport scientifique et une soutenabilité financière. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e00a1>



www.observatoire.fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>